

Union – Discipline - Travail



**61^{ème} SESSION DE LA COMMISSION
DES DROITS DE L'HOMME**

**INTERVENTION DE Mme Victorine
WODIE**

**Ministre des Droits de l'Homme de la République
de Côte d'Ivoire**

Genève, le 17 Mars 2005

Monsieur le Président,

Madame le Haut Commissaire,

Honorables délégués,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation de Côte d'Ivoire, je tiens à féliciter Monsieur l'Ambassadeur MAKARIN WIBISONO, Ambassadeur d'Indonésie, dont les immenses qualités et la compétence unanimement reconnues, lui ont valu, d'être porté à la présidence de la présente session.

Mes vœux de succès l'accompagnent en l'assurant de la pleine et entière coopération de la délégation de Côte d'Ivoire.

L'occasion m'est également agréable d'exprimer la satisfaction et les félicitations de ma délégation à l'endroit de Monsieur l'Ambassadeur MIKE SMITH, d'Australie, pour la qualité du travail accompli durant son mandat.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire adresse par ailleurs ses félicitations à l'ensemble du bureau de la session et tout particulièrement à l'Ambassadeur MOHAMED LEMINE de Mauritanie, dont le choix au poste de Vice-président de la Commission, honore le continent africain.

En tant que femme, je me réjouis de la nomination de Madame Louise ARBOUR, le nouveau Haut Commissaire, et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La Côte d'Ivoire, par ma voix, vous assure, Madame le Haut Commissaire, de son soutien et de sa ferme volonté de continuer à coopérer avec la Commission et avec ses différents mécanismes.

Je tiens tout particulièrement, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, à vous remercier bien vivement, Madame le Haut Commissaire, pour l'impulsion décisive que vous avez bien voulu donner, dès votre prise de fonction, à l'envoi de la dernière Commission Internationale de l'ONU, chargée

d'enquêter, du 15 juillet au 15 septembre 2004, sur les allégations de violations des droits humains et du droit international humanitaire sur toute l'étendue du territoire depuis le 19 septembre 2002, date à laquelle des rebelles formés à l'étranger, ainsi que le reconnaît le rapport des Nations Unies, et appuyés par des mercenaires qui foisonnent en Afrique de l'ouest en quête d'emploi, ont tenté de renverser les institutions légalement établies en Côte d'Ivoire.

Monsieur le Président,

Au moment où s'ouvre la présente session, l'on observe avec regret, que les droits de l'homme sont toujours violés sous toutes les latitudes, la dignité de l'homme bafouée, et que notre monde, demeure encore, en proie à des conflits sanglants, auxquels se sont ajoutés des catastrophes naturelles, dont celle du TSUNAMI de bien triste mémoire, venue nous rappeler l'impérieuse nécessité d'une action concertée et efficace, en vue de prévenir de tels drames.

Ma délégation, à ce propos, souhaite ardemment, que les bonnes intentions, qui se sont manifestées à

cette douloureuse occasion, ne restent pas au stade de vœux pieux, tant l'attente des populations concernées, est immense.

Monsieur le Président,

Cette conjoncture défavorable, quant à la promotion et à la protection des droits de l'homme, loin de nous décourager, doit nous renforcer dans la conscience que le rôle de la Commission est celui d'une sentinelle.

A ce sujet, la Côte d'Ivoire voudrait saluer l'importante décision prise par le Secrétaire Général des Nations Unies, de nommer un Conseiller spécial pour la prévention du génocide, décision renforcée récemment par le nouveau Haut Commissaire, de mettre en place une unité d'alerte précoce.

Monsieur le Président,

Du point de vue de ma délégation, la promotion et la protection des droits de l'homme doivent se faire bien plus par le renforcement de notre coopération active, que par des affrontements regrettables et inutiles, comme nous avons pu le constater au cours des

précédentes sessions, notamment à l'occasion de l'examen du Point 9 de l'agenda relatif à la violation des droits de l'homme partout dans le monde.

Il est en effet indispensable, si l'on veut accroître la protection des droits de l'homme, de renforcer l'information, la formation des acteurs et surtout, d'éviter une instrumentalisation du concept des droits de l'homme, en l'utilisant comme une arme contre certains régimes. Nous avons tous besoin d'apprendre des expériences fructueuses des autres, et sur ce point, seule la coopération entre Etats, mais aussi avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG), peut nous permettre de parvenir à un niveau maximum de protection.

Je tiens d'ailleurs à ce sujet, à saluer toutes les ONG pour le rôle précieux et incontournable qu'elles jouent dans la protection et la promotion des droits de l'homme, qui constitue un objectif que tous les Etats, quel que soit leur niveau de développement, se doivent de poursuivre.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire s'inscrit résolument dans le processus de promotion et de protection des droits de l'homme comme j'ai pu le démontrer lors d'une précédente session de la Commission. Malheureusement, notre volonté d'assurer une plus grande promotion et protection des droits de l'homme, a été contrariée par un conflit armé.

En effet, la Côte d'Ivoire vit depuis plus de 30 mois une situation inédite, en ce qui la concerne, consécutive à un coup d'Etat avorté, qui s'est mué en rébellion et qui a entraîné le massacre de milliers de personnes, dont plus de 300 pour la seule journée du 19 septembre 2002, parmi lesquelles, un ancien Chef d'Etat, un Ministre d'Etat en fonction, et des dizaines de gendarmes passés par les armes, atrocement égorgés ou mutilés.

Cette tentative de coup d'Etat a été fermement condamnée par le Conseil de Sécurité de l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO. Depuis cette date du 19 septembre 2002, le pays est coupé en deux. Le Sud est

surpeuplé de déplacés de guerre qui ont fui les exactions et les tueries massives perpétrées dans leurs zones d'origine ou de résidence, occupées par les rebelles.

Ces groupes armés pillent les principales matières premières du pays (cacao, café, coton, or, diamant, bois, etc), dévalisent les agences de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), créent des écoles de police et de douanes, des établissements financiers, autant d'éléments constitutifs d'un Etat. Cette sécession de fait, s'organise au vu et au su des différentes forces impartiales d'interposition et de la Communauté internationale.

La situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire s'est davantage dégradée à la suite de l'opération DIGNITE de novembre 2004. Au cours de cette opération, les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) ont initié des frappes ciblées sur l'arsenal de guerre des rebelles en vue de mettre fin aux souffrances des populations, au pillage des ressources naturelles du pays et pour permettre à la Côte d'Ivoire de réunifier son territoire. Pendant cette opération,

9 soldats français ont été, de notre point de vue, accidentellement tués. En représailles, les Forces françaises ont détruit la flotte ivoirienne, tant civile que militaire, et fait des dizaines de morts et des milliers de blessés. C'est le lieu ici de saluer respectueusement et pieusement la mémoire de toutes les victimes décédées et de condamner toutes les violences et exactions observées contre les populations depuis le 19 septembre 2002.

Monsieur le Président,

Malgré la gravité des faits précités, ma délégation se félicite de ce que la Côte d'Ivoire et la France, deux pays entre lesquels existent des liens historiques et multiformes, aient amorcé le dialogue.

Monsieur le Président,

Ces derniers événements ne nous font pas oublier tous les efforts de paix déployés depuis le déclenchement du conflit le 19 septembre 2002.

C'est le lieu de m'acquitter, au nom de mon pays, d'une dette de reconnaissance envers tous ceux qui, de

Lomé à Accra, en passant par Dakar, Libreville, Abuja, Linas-Marcoussis et Paris, sont engagés avec nous dans le processus de résolution de la crise. Je veux parler de la France, de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union Africaine (UA), de l'Union Européenne, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des Etats Sahelo-sahéliens (CEN-SAD). Une mention spéciale doit être décernée au Président THABO M'BEKI, Président de la République sud-africaine, médiateur de l'Union Africaine dans la résolution de la crise ivoirienne, pour son efficacité et son esprit de justice. Il a tout le soutien du Président de la République de Côte d'Ivoire, du peuple et du gouvernement ivoiriens.

Le processus de paix en Côte d'Ivoire doit être consolidé, car la guerre constitue un facteur aggravant de violations des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Malgré le contexte difficile, le Gouvernement ivoirien n'a jamais cessé de mettre le respect de la personne humaine au centre de ses préoccupations.

A preuve, le gouvernement a saisi la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples et reçu les visites des rapporteurs spéciaux sur la liberté d'opinion et sur les nouvelles formes de discriminations raciales dont la Commission entendra les rapports durant cette session. Quant aux rapporteurs spéciaux sur l'usage des mercenaires, sur les migrants et les personnes déplacées, seul un problème de calendrier ne leur a pas permis d'effectuer le déplacement en Côte d'Ivoire.

En outre, au plus fort de la crise, les autorités ont mis un point d'honneur à travers le Ministère des Droits de l'Homme, à faire comprendre que la guerre ne saurait justifier les violations des Droits de l'Homme.

Le Ministère des Droits de l'Homme continue sa mission qui revêt diverses formes. La promotion des

Droits de l'Homme est assurée par des campagnes de sensibilisation à travers les média.

Ces campagnes s'adressent aussi bien au grand public qu'à des groupes spécialisés tels que les forces de défense et de sécurité. Des modules sur les droits de l'homme ont été introduits dans le programme de formation des agents de police et un projet similaire est à l'étude avec le Ministère de l'Education Nationale, pour les lycées et collèges.

Dans le cadre de la protection des droits de l'homme, le ministère est à l'écoute des dénonciations faites par les victimes tant par le numéro de téléphone gratuit mis à leur disposition que par une saisine directe.

Monsieur le Président,

Ces actions du Gouvernement qui doivent être inscrites dans la durée, sont compromises par la situation de guerre que vit mon pays. C'est pourquoi, il convient maintenant de passer, dans les plus brefs délais, au désarmement et à la réunification du territoire, au bénéfice des populations qui n'ont que trop souffert

de cette situation. C'est la voix de la sagesse que tout ami sincère de la Côte d'Ivoire devrait emprunter. C'est cette voie de justice qu'a suivie le Parlement Européen qui, dans une résolution en date du 21 février 2005, a exigé que le désarmement ait lieu, afin de permettre la tenue du référendum puis celle des élections.

Cela dit, qu'il nous soit permis quelques considérations qui devraient attirer l'attention de la Commission.

Les Droits de l'Homme sont considérés, en général, comme des prérogatives qui appartiennent à l'individu que le pouvoir doit s'abstenir de violer et qui peuvent, comme telles lui être opposées.

Dans ces conditions, peut-on encore parler de Droits de l'Homme lorsque l'existence d'un pouvoir d'Etat est niée ? Ce serait alors le règne de l'arbitraire où le plus fort aura toujours raison du faible.

Il appartient à la Commission d'oeuvrer pour consolider l'Etat de droit en améliorant la solidité des institutions par le respect de la loi et en refusant

d'encourager tout ce qui sape les fondements de l'Etat.
La sécurité, la paix et le développement sont à ce prix.

C'est pourquoi, ma délégation voudrait, à ce stade de mon propos, inviter, solennellement, la Commission à examiner l'opportunité d'une initiative visant à proscrire la conquête du pouvoir par les armes.

Toute la mesure de nos devoirs réciproques et de la responsabilité de la communauté internationale est contenue dans cet impératif de paix et de protection des pays les plus faibles.

Je vous remercie.

**P/le Gouvernement de la
République de Côte d'Ivoire**

Victorine WODIÉ
Ministre des Droits de l'Homme